



REGLEMENT U15 FEMININES A 11 POLE 24/47

SAISON 2025-2026

ARTICLE 1 - ORGANISATION GENERALE

La Commission Sportive Jeunes du District du Lot-et-Garonne est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et des Règlements Particuliers du District sont applicables à ce championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U15F, U14F
- 3 joueuses U13F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

ARTICLE 2 - ORGANISATION 1ERE PHASE

Ce championnat est constitué d'1 poule de 5 équipes.

Les matchs se déroulent en match aller/retour du 13/09/2025 au 10/01/2025.

A la fin de la première phase, 1 équipe accède en U15F LFNA pour la seconde partie de saison.

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées d'après les critères décrits dans l'article 19 des Règlements Particuliers du District de Football Dordogne-Périgord.

Les autres équipes participeront au championnat géré par le District de la Gironde, pour disputer une seconde phase de championnat.

ARTICLE 3 - BALLON

Le ballon est de taille 5.

ARTICLE 4 - TEMPS DE JEU

Chaque rencontre se déroule en 70 minutes (2 fois 35 minutes).

ARTICLE 5 - CALENDRIER ET HEURES DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres des championnats U15F est fixée le samedi à 15H.

ARTICLE 6 - FEUILLE DE MATCH

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus.

À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre. Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h.

Le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.